

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE GUYANE

Séance du 25 janvier 2018

DELIBERATION N° 2018-02

Élection du représentant des collectivités territoriales au Comité National de l'Eau

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, délibérant valablement, Vu l'article D213-4 du code l'environnement,

Article 1 – article unique

DESIGNE au titre des représentants des collectivités territoriales :

Monsieur Denis GALIMOT

Le Président du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guyane

Patrick LECANTE